



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tarif postal des livres

Question écrite n° 29852

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre de la culture sur les tarifs postaux des livres. Aujourd'hui, l'envoi d'un livre pesant entre 250 et 500 grammes coûte 5,83 euros en lettre verte. Ce coût, très important en comparaison du prix de vente du livre, pèse sur les librairies qui ne peuvent l'assumer. Comme tous les commerçants, les libraires ont été durement touchés par la crise sanitaire et économique. Une fois encore, les zones rurales sont celles qui en pâtissent le plus. La présence plus faible des libraires dans ces zones impose souvent la vente par correspondance. Ce sont ainsi les grandes plateformes de vente en ligne qui profitent de cette situation et nuisent aux commerces de proximité. Les éditeurs (notamment les petites maisons d'édition) en paient aussi le prix puisqu'ils subissent ces coûts importants et ne peuvent plus assumer les commandes des libraires. Plusieurs voix se sont élevées pour dénoncer cette situation et proposer un tarif préférentiel sur les timbres pour les livres, comme cela existe déjà pour les journaux et comme cela existe pour l'envoi des livres à l'étranger. Elle lui demande donc son avis concernant une révision des tarifs postaux pour soutenir la filière du livre (librairie et édition) en France.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture est conscient des difficultés rencontrées par les professionnels du livre, suite à la modification de l'offre commerciale de La Poste en 2015 relative aux envois marchands de livres en France. Les maisons d'édition et les détaillants peuvent, pour les livres dont l'épaisseur est inférieure à 3 centimètres et dans la limite de 3 kilogrammes par pli, recourir au tarif « Lettre », conformément aux conditions générales de vente. Le ministère de la culture a, de plus, obtenu de l'opérateur postal la mise en place, depuis le 1er avril 2015, de l'offre « Frequenceo Editeurs » : ce service favorise l'envoi, par les éditeurs, d'exemplaires gratuits à destination des prescripteurs du livre en particulier la presse écrite à un tarif proche du tarif « Lettre » ; 153 000 livres par an bénéficient de ce tarif préférentiel. Conformément aux annonces des ministres chargés de la culture et de l'économie et des finances le 9 juin dernier, les solutions facilitant l'expédition d'ouvrages en vue de rétablir un cadre concurrentiel équitable au sein de la chaîne du livre seront prochainement examinées.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29852

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3596

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2020](#), page 6288